

Conseil d'administration Séance du 15 décembre 2023



DÉLIBÉRATION N°2023-56 PORTANT APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

- **Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L.712-3 ;
- Vu le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;
- Vu le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 4, et 23 à 27 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le rapport social unique, tel que présenté en annexe de la présente délibération, et approuvé à l'unanimité.

Article 2

La présente délibération sera transmise à la chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP Marc PHALIPPOU